

Bilan 2018 CPER

■ Session du 18 juin 2019

■ Avis présenté par M. Antoine CHARLOT, Rapporteur général au Plan, aux schémas et aux territoires, au nom de la Commission « Finances – Prospective »

Entendues les interventions de M. Paul Cloutour (CFDT), M. Yvic Kergroach (CGT),

Entendues les interventions de M. Laurent DEJOIE, Vice-Président du Conseil régional, Président de la Commission « Finances, ressources humaines, affaires générales, coopération Interrégionale, affaires européennes et coopération internationale » et M. Jean-Christophe Boursin, SGAR.

91 votants. Adopter à l'unanimité.

Le Contrat de Plan État-Région (CPER) 2015-2020 a été signé le 23 février 2015. Chaque année, il fait l'objet d'un bilan d'exécution et d'un avis du CESER.

Ce contrat assure le financement de projets structurants, tout en veillant à un développement équilibré du territoire. Il comporte 6 volets thématiques :

- La mobilité multimodale
- L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- La transition écologique et énergétique
- Le numérique
- L'emploi, l'orientation et la formation professionnelle
- Les filières d'avenir et l'usine du futur

Le 7^e volet vise à réduire les disparités entre les territoires afin de renforcer la cohésion territoriale.

A ce jour, le CPER est doté de 474,6 M€ par l'Etat, et de 432,6 M€ par la Région, ce qui représente un volume d'investissement 907,2 M€, auquel s'ajoute la contribution d'autres partenaires, portant le montant total à 1 326 M€. Toutefois, avec l'apport des fonds européens, ce sont près de 3 Milliards € qui sont mobilisés pour le développement régional.

Tableau : Répartition des montants affectés aux différents volets du CPER

VOLET	Montant total	État V avenant n°1	Région V avenant n°1	Au 31/12/2018			
				État		Région	
				Engagé cumulé	%	Engagé cumulé	%
Mobilité	722,898 M€	275,690 M€	191,985 M€	96,893M€	35,1%	124,596M€	64,9%
Enseignement supérieur, recherche, innovation	245,961 M€	78,543 M€	63,762 M€	44,602M€	56,8%	36,367M€	57,0%
Transition écologique et énergétique	149,710 M€	72,810 M€	76,900 M€	48,734M€	66,9%	47,771M€	62,1%
Numérique	1,426 M€	0,713 M€	0,713 M€	0,301M€	42,3%	0,444M€	62,2%
Emploi	21,160 M€	9,800 M€	11,360 M€	6,204M€	63,3%	7,974M€	70,2%
Territorial	185,100 M€	37,060 M€	87,880 M€	20,615M€	55,6%	38,802M€	44,2%
TOTAL GENERAL CPER 2015-2020	1326,255 M€	474,616 M€	432,600 M€	217,351M€	45,8%	255,954M€	59,2%

Ce bilan 2018, présenté conjointement par l'Etat et le Conseil régional, est clair et précis. Il répond aux attentes du CESER quant à la nécessité d'avoir des données transparentes sur les sommes effectivement engagées. Au-delà du simple bilan chiffré, il s'agit également d'apprécier l'avancement des opérations.

Le CESER constate que la mise en œuvre du CPER est engagée sur l'ensemble des volets mais que les taux d'exécution sont très variables. Si Certaines opérations connaissent un taux d'exécution élevé comme la déviation de Bouvron ou sur le volet transition énergétique, d'autres en revanche ont un taux d'engagement anormalement bas, notamment sur le volet mobilité multimodale. Certaines opérations n'ont pas encore été lancées comme la modernisation du nœud ferroviaire de Nantes, la zone logistique de Cheviré ou le campus de

Saint-Nazaire même si la responsabilité peut être due à un autre opérateur financier que l'Etat ou la Région.

Avec un taux d'engagement de 45,8% pour l'Etat (contre 33,9 fin 2017) et de 59,2% pour la Région (contre 48 fin 2017), le CESER doute, à un an de la date d'échéance du contrat de plan, que les objectifs initiaux d'exécution soient tenus. L'avance de la part de l'Etat par la Région sur la modernisation de l'axe Clisson-Cholet afin de respecter le planning de réalisation n'est à ce titre pas rassurant sur la capacité de l'Etat à tenir ses engagements.

Le **CESER reste donc inquiet sur le degré d'exécution du contrat**. Au 31 décembre 2018, 473,3 M€ ont été engagés (256 M€ par la Région et 217,4M€ par l'Etat). Non seulement le taux de programmation des crédits État-Région s'élève à 58,9 %, mais en plus le taux de mandatement calculé par rapport aux crédits inscrits n'est que de 33,3%¹.

Le CESER rappelle enfin qu'il avait dès l'origine fait part de ses craintes quant à la sous-dotation de ce CPER.

Le redéploiement des crédits suite à l'abandon de l'Aéroport du Grand Ouest à Notre-Dame-des-Landes objet d'un second avenant

Par ailleurs, suite à la décision du gouvernement de renoncer à la réalisation de l'aéroport du Grand Ouest et à la signature du contrat d'avenir le 8 Février 2019, l'Etat a décidé de redéployer 42,05 M€ sur le CPER et la Région 16,75 M€. Ces montants correspondent aux fonds prévus au sein du CPER pour le transfert de l'aéroport de Nantes-Atlantique vers Notre-Dame-des-Landes (NDDL), ainsi qu'une grande partie de ceux prévus dans le cadre pour les liaisons nouvelles Ouest Bretagne Pays de la Loire (LNOBPL). Il n'y a donc pas d'abondement prévu dans ce second avenant. Le volet mobilité diminue même légèrement, passant de 722,9 M€ au total à 720,7 M€.

Les projets soutenus par l'Etat dans le cadre du contrat d'avenir sont inscrits pour une grande part dans cet avenant. Dans son avis du 19 mars sur la DM1, le CESER avait indiqué qu'il attendait que le contrat d'avenir puisse être complété par des engagements fermes de l'État, en particulier financiers. L'avenant n°2 proposé au vote du Conseil Régional apporte des premières réponses en ce sens mais il reste très insuffisant. Le CESER regrette en effet fortement que le contrat d'avenir ne se traduise pas par des crédits supplémentaires pour le CPER en cours.

Le redéploiement des investissements, qui ne se matérialise pas encore dans les autorisations de programme du Budget supplémentaire, va toutefois permettre d'accélérer des opérations qui étaient déjà en réflexion ou programmées comme la signalisation ERTMS 2, le transfert de Nantes-Etat vers Nantes-Blottereau ou la mise en accessibilité de la gare de Nantes.

Au-delà de ces accélérations bienvenues, le financement de nombre des mesures du contrat d'avenir par simple redéploiement du CPER confirme l'avis du CESER de mars 2019 sur son manque global d'ambition. Le CESER attend donc de l'Etat un engagement plus fort sur les projets non-inscrits dans cet avenant et en particulier sur les différents aspects du réaménagement de l'aéroport de Nantes-Atlantique.

¹ Le Taux d'engagement est de 52,2% et le taux de mandatement par rapport aux crédits engagés est de 63,8%. En revanche, le taux de mandatement sur la totalité des crédits du CPER est de 33,3%.

Concernant le projet LNOBPL, le montant global prévu au CPER diminue fortement en passant de 12,3 à 5,2 M€ au sein du CPER. Le CESER rappelle son attachement à la modernisation des liaisons entre les Pays de la Loire et la Bretagne, qu'il s'agisse de la ligne vers Quimper par le sud de la Bretagne, ou de la liaison entre Nantes et Rennes, pour les voyageurs mais aussi pour le fret. La diminution des crédits n'est donc pas un bon signal. Pour la liaison ferroviaire Nantes-Rennes, alors que le contrat d'action publique signé entre l'État et la Région Bretagne de février 2019, prévoit de lancer les études pour une section nouvelle entre Rennes et Redon qui pourrait permettre de diminuer à terme le temps de trajet de 15 minutes entre Rennes et Nantes, le CESER souhaiterait que la Région Pays de La Loire porte activement auprès de l'Etat la modernisation de la section de ligne entre Redon et Nantes intégrant l'augmentation à la fois de la vitesse et de la capacité

Le CESER regrette par ailleurs l'absence d'une réflexion interrégionale avec la Bretagne pour déterminer les sujets communs d'actions et l'ambition commune entre les 2 régions qui avaient structuré la programmation de la LGV Bretagne Pays de la Loire et de l'Aéroport du Grand Ouest.

Par ailleurs, 53% des crédits ont été programmés entre l'Etat et la Région pour le soutien aux territoires ruraux et peri-urbains dans un souci d'équilibre des territoires. Le CESER considère qu'il est nécessaire de faire évoluer l'avancement des différents projets.

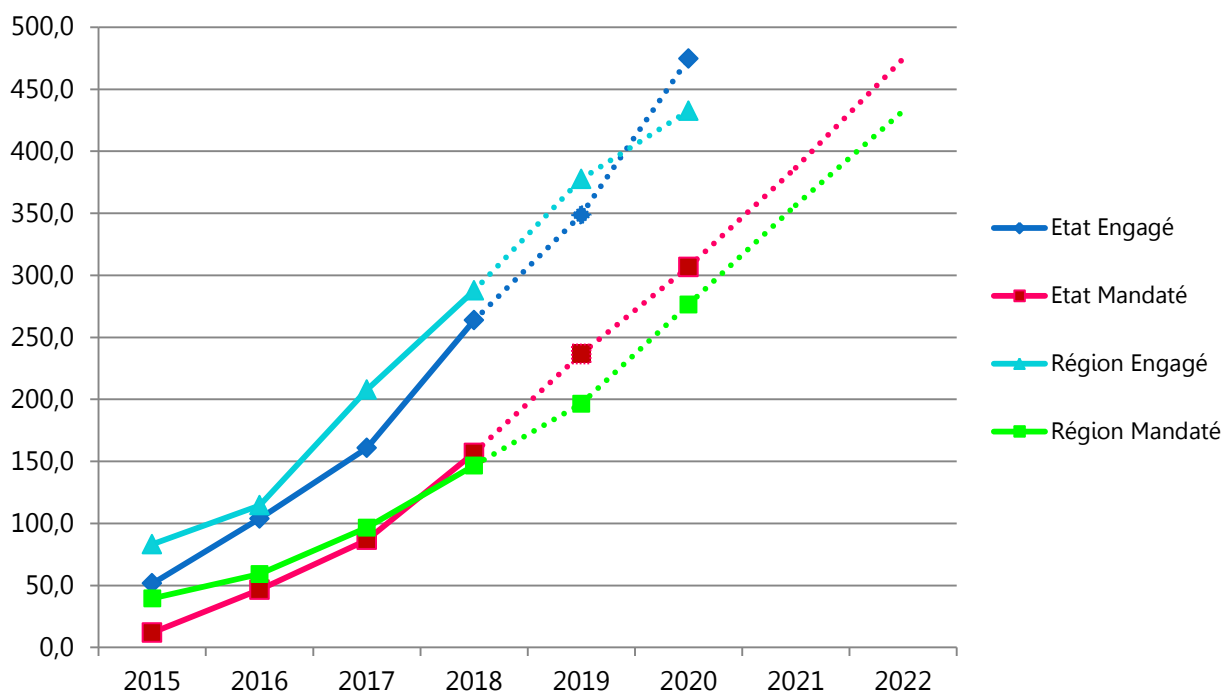
Le rythme des projets du CPER pour la transition écologique et énergétique est correct avec près de 67% de projets engagés

Tableau : taux d'exécution au 31 décembre 2017

	Etat		Région	
	474,6 M€		432,6 M€	
	Engagé	Mandaté	Engagé	Mandaté
2015	51,55	11,943	83,2	39,58
2016	52,29	34,5	31,4	19,69
2017	56,82	40,2	93,21	25,44
2018	56,69	54,59	48,14	76,13
CUMUL	217,35	141,23	255,95	160,84

Par ailleurs, si la totalité des crédits du CPER est engagé en 2020, les financements s'étaleront au-delà. Ces crédits de paiement ne sont pas sans incidence sur les budgets régionaux. Il serait donc intéressant d'en connaître la trajectoire.

Cycle de réalisation prévisionnel du CPER 2015-2020 en cumulé



Enfin, et dans la continuité des échanges avec l'Etat sur le contrat d'avenir, le CESER insiste sur la nécessité d'engager rapidement une nouvelle révision du CPER en lien avec les compensations suite à l'abandon du transfert de l'aéroport vers NDDL. En 2015, lorsque la Région a signé ce contrat avec l'État, il était prévu une révision du CPER au 1^{er} janvier 2018. Cette révision n'est pas encore engagée même si le redéploiement des crédits liés à l'Aéroport du Grand Ouest amène de fait des évolutions.

Pour le CESER, ce nouvel avenant devra prêter une attention forte à l'équilibre territorial, constatant que le présent CPER concentre une grande partie des projets sur la métropole Nantes-Saint-Nazaire et les autres agglomérations du territoire. La crise récente a encore accentué cette nécessité d'une vigilance à un bon équilibre des investissements.

Il souligne également la **nécessaire cohérence entre l'ensemble des financements État-Collectivités territoriales-Europe.**